

Notre Pastorale

(Suite de la première page)

5. "Qu'une ou plusieurs fois par an, les curés aient soin d'annoncer et d'avoir une communion générale des enfants, et d'y admettre, non seulement les nouveaux communicants, mais les autres qui, du consentement de leurs parents ou de leur confesseur, comme on l'a dit plus haut, auraient déjà pris part à la Table Sainte. Qu'il y ait pour tous quelques jours de préparation et d'instruction.

6. "Que les tuteurs fassent tous les efforts possibles pour persuader les enfants communiants à leur âge de recevoir souvent, même quotidiennement, la Sainte Eucharistie, un fois qu'ils ont été admis à faire leur première Communion. Que ceux qui ont cette charge se rappellent aussi le très grave devoir qui leur incombe de veiller à ce que ces enfants continuent à assister aux leçons publiques de catéchisme, sinon qu'ils pourvoient d'une autre manière convenable à leur instruction religieuse.

7. "La coutume de ne pas admettre à la confession ou de ne jamais absoudre les enfants qui ont atteint l'âge de raison est tout à fait à réprimer. Les Ordinaires auront donc soin de la faire disparaître totalement en employant même les moyens de droit.

8. "C'est un abus tout à fait détestable que de ne pas donner le Viatique et l'Extrême-Onction aux enfants après l'âge de raison et de les enterrer suivant le rite des enfants. Que les Ordinaires reprennent sévèrement ceux qui n'abandonneraient pas cet usage.

"Ce règlement a été sanctionné par le Saint Père, le 7 août 1906. Il a prescrit, en outre, à tous les Ordinaires de faire connaître ce décret, non seulement aux curés et au clergé, mais encore aux fidèles auxquels on devra le lire en langue vulgaire tous les ans, au temps pascal. Les Ordinaires devront, tous les cinq ans, rendre compte au Saint-Siège, en même temps que des autres affaires de leur diocèse, de l'exécution de ce décret.

Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Rome, du Palais de la S. Cong. des Sacraments, le 8 août 1906.

D. Card. Ferrata, préfet.

Ph. Giustini, secrétaire.

Les parents, tout autant que les pasteurs, devraient se laisser guider par ces directions et prendre au foyer tout le soin possible pour enseigner à leurs enfants leurs prières et leur donner une connaissance élémentaire des Sacraments de Pénitence et d'Eucharistie. Ils seront aussi d'un secours considérable pour les pasteurs dans l'accomplissement de ces devoirs importants et méritoires.

"Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ et la charité de Dieu et la communication du Saint-Esprit demeure avec vous tous. Ainsi soit-il." (II Cor. XIII. 13).

Le règlement du Carême, en vertu d'une dispense du Saint-Siège, sera le même que l'an dernier.

Cette lettre pastorale sera lue dans toutes les églises et les chapelles des missions du Diocèse, le premier dimanche où le pasteur y fera l'office divin, après sa réception.

Chatham, N.B., le 11e jour de février 1914.

En la fête de l'Apparition de Notre-Dame de Lourdes,

† THOMAS-FRANÇOIS BARRY,

Evêque de Chatham.

LOUIS O'LEARY,

Secrétaire.

LE DAMES D'EDMUNDSTON FONDENT UNE
SUCCESSIONALE DE LA SOCIÉTÉ L'ASSOMPTION

Les dames d'Edmundston se sont réunies dimanche dernier et ont fondé une succursale de notre belle société l'Assomption.

L'officier installateur le docteur Sormany, conseiller général, donna d'abord quelques explications, faisant ressortir les bienfaits que la société a déjà fait et qu'elle doit faire encore.

Les officières élues furent les suivantes.

Chancelière : Mde Jos Gagné.

Présidente : Mde Ed Ouellet.

1ère Vice-Présidente : Mde Léonide Gagné.

2ème Vice-Présidente : Mde A. M. Sormany.

Secrétaire : Melle Virginie Thibault.

Sec-Adjointe : Melle Marie

Cyr.

Perceptrice Trésorière : Mde

Max. D. Cormier.

1ère Commissaire Ordon-

natrice : Mde W Perron.

2ème Commissaire Ordon-

natrice : Mde Henry Germain.

Conseillères : Melles Hélène

Cyr, Emelie Clair, M. Stanton.

La succursale commence

avec vingt-cinq membres.

Nous devons des félicitations

à Mde Edouard Ouellet qui

s'est occupée d'organiser cette

succursale.

En avant les dames. Faites

du recrutement. C'est

une belle œuvre que vous fai-

tes. Vous travaillez pour la

Religion et la Patrie. C'est

une œuvre digne de vos

efforts. Couvrez et succès.

ECURIE THIBAUT

No. 18 Rue Lévis, FRASERVILLE, P. Q.

Aux Cultivateurs :

J'ai en mains 18 juments de choix, de 4 à 7 ans, pesant 1000 à 1300 lbs. Aussi : bons chevaux de buggie, ainsi que gros chevaux de chantiers.

Conditions Faciles. - Ne tardez pas
Une visite est sollicitée.

J. C. THIBAUT

Abonnez-vous
au "Madawaska"

Notes Parle-
mentaires

Judi de cette semaine, a eu lieu la deuxième lecture du bill du remaniement. A la demande de l'opposition, le premier ministre a dit qu'il nommerait un comité de neuf au lieu de sept, sur le comité qui sera chargé de la délimitation des collèges électoraux.

Sir Wilfrid Laurier ne veut pas que le parlement accorde quatre représentants à l'île du Prince Edouard, comme l'avait suggéré l'hon. M. Borden. La population de cette province ne lui donne droit qu'à trois députés. M. Hughes député libéral d'un des comtés de l'île demande qu'on donne à sa province au moins quatre représentants.

Lundi, M. Northrup, député conservateur de Hastings Est, a soulevé une intéressante discussion en proposant au gouvernement de simplifier la procédure du comité des divorces afin de permettre aux pauvres comme aux riches de se divorcer s'ils le désirent. Le Ministre de la Justice, l'hon. M. LeMieux, Sir Wilfrid et M. Burnham ne veulent pas en entendre parler. Le premier ministre renvoie la question à plus tard. M. Carvell appuya M. Northrup.

Le 31 décembre, le Transcontinental coûtait déjà au-delà de 140 millions. Les dépenses de la Commission chargée de faire enquête sur la construction de cette ligne s'élèvent au-delà de \$63,000. Cette dernière somme comprend le salaire des enquêteurs, MM. Gutelius et Staunton.

Le Ministre de la Milice a gagné son point et des soldats canadiens iront à l'exercice de tir de Bisley, Ang. La National Rifle Association vient de suspendre ses nouveaux règlements jusqu'à l'année prochaine.

Mercredi, M. MacLean, de Halifax, demanda au Ministre de changer la loi électorale pour empêcher la corruption aux élections. Un comité de sept sera chargé de proposer les réformes à faire.

Une discussion très importante a eu lieu, lundi, sur la question du canal de la Baie Georgienne. Sir Wilfrid Laurier demanda si le gouvernement avait l'intention de construire cette voie d'eau afin d'améliorer le service de transport. "J'ai tellement confiance dans l'avenir du pays et dans le développement de ses ressources naturelles, dit-il, que je crois qu'on devrait procéder de suite à la construction de ce canal." Il dit qu'il a toujours été en faveur de l'établissement des voies de communications et de transport.

Le jeune député de Nicolet M. Lamarche fit un éloquent plaidoyer en faveur de cette route d'eau. Il énuméra les

rapports de toutes les explorations et de tous les experts qui ont étudié la possibilité de cette entreprise, et se servit pour renforcer sa thèse d'extraits de discours prononcés par les chefs des deux partis, depuis la confédération.

L'hon. M. Rogers, ministre des Travaux Publics, répondit que les commissions d'experts chargés d'étudier le projet ont suffisamment prouvé qu'il était possible de creuser le Canal de la Baie Georgienne. Maintenant, il faut savoir si une telle entreprise serait profitable au pays, au point de vue commercial. Alors le ministre déclara qu'une commission de trois sera nommée pour aviser le ministre, sous ce rapport. La décision finale du gouvernement dépendra du résultat de l'investigation de ces commissaires.

MM. Devlin (Wright) et White (Renfrew-Nord) le premier, libéral, et l'autre conservateur, sont fortement en faveur du projet.

Le ministre de la Justice vient de faire nommer un comité de sept députés chargés d'étudier les meilleures réformes à faire à la loi électorale afin d'enrayer la corruption aux élections. Le comité est ainsi constitué :

Conservateurs : l'hon. M. Doherty, MM. Northrup (Hastings-Est), Wickay (Prince Albert) et Robiboux (Kent). Libéraux : l'hon. MM. Murphy, ex-secrétaire d'Etat, MacLean (Halifax) et M. Carvell.

Notez bien la nomination du jeune député de Kent sur cet important comité. Un Acadien ! Ça montre que les nôtres ne sont pas toujours en arrière.

Vendredi, M. Carvell a eu une violente passe-d'armes avec M. Bradbury, un député du Manitoba au sujet de destitutions des fonctionnaires libéraux. Ils se sont lancés à la tête de piquantes épithètes. Quand M. Carvell se fâche, ce n'est pas pour rire !

Le Ministre des douanes a répondu à M. Michaud, qui lui avait posé la question, que l'importation, l'année dernière de marchandises américaines se chiffrait à plus de 455 millions. Les droits perçus sur ce montant est de 69 millions.

ARGUS.

21 février 1914.

Nouvelles
d'Ottawa

La semaine dernière, le juge Landry était ici, revenant de l'Ouest.

M. L. Cyriaque Daigle, surintendant de l'Education Laitière au N. B. est ici pour affaire de son département.

M. Robidoux, M. P. est allé à Montréal, jeudi dernier.

ARGUS.

28 fév. 1914.

Un vrai miracle
s'il vous plaît

"—Bonjour, Monsieur le curé, je vous rencontre justement à point. Figurez-vous que j'arrive du Café. Il y avait là un Monsieur qui parlait bien, je vous assure : il nous parlait de Lourdes, et des miracles qui s'y font quelquefois, parait-il. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il n'était pas pour, au contraire."

"Après tout, il avait-il, l'eau de Lourdes n'a jamais fait repousser une jambe."

—Et en disant cela, père Giblon, il avait tout dit, n'est-ce pas ? Il avait répondu à tous les traits de théologie qui démontrent, en s'appuyant sur les arguments les plus solides la possibilité du miracle, — à tous les malades, guéris en dehors des lois communes qui en proclament la réalité, — à tous les procès-verbaux de témoins oculaires et de médecins qui confirment leurs déclarations ?

"—Je ne sais pas, Monsieur, mais enfin, c'est bien vrai tout de même. On dit que, là-bas, des os se remboient, des poumons entamés se cicatrisent... Mais, qu'est-ce que cela, puisque les jambes amputées n'y repoussent point ?"

—Heureusement que ce n'est pas vous, père Giblon, qui parlez ainsi : sans quoi j'aurais le grand regret de vous dire que vous dites une absurdité : car enfin, vous comprenez bien qu'il doit y avoir autant de puissance déployée dans la restauration subite d'un organe que dans la restauration d'un membre... —

"—Ça me semble évident, Monsieur."

—Par conséquent, la véritable question n'est pas là. Il n'y en a qu'une : les faits extraordinaires, qu'on raconte, se produisent-ils véritablement à Lourdes, ou sont-ils inventés ?

"Mais comment le savoir ?"

—En lisant, par exemple, les ouvrages, sérieusement documentés qui étudient ces faits. Je les ai lus moi, ces ouvrages ; et j'y ai trouvé, relatés, avec noms, adresses, dates, certificats et procès-verbaux à l'appui, des cas qui satisfaisaient, j'en suis sûr, toutes vos exigences. Vous en trouverez là, des miracles, et des vrais !

"C'est tout de même dommage qu'on n'y trouve pas une jambe repoussée ?"

—Allons, père Giblon, parlons sérieusement. Le bon Dieu n'est pas un acrobate qu'on fait aller en lui criant : "bis !" Il accorde quand il lui plaît et dans la mesure où il lui plaît, des faveurs d'une utilité immédiate. Il soulage une douleur. Il sauvegarde une existence menacée, mais il se dispense d'agir pour être en galerie. Qu'il garde un amputé du tétanos, un bossu de la phthisie qui le guette, c'est déjà bien joli. Mais rien ne le presse de rendre à l'un l'intégrité perdue, ou d'accorder à l'autre la sveltesse refusée, pas plus qu'il n'importe qu'un laidron trouve miraculeusement la beauté. Et puis, voyez vous...

"Que voulez-vous dire, Monsieur ?"

—Ce que je veux dire, c'est ceci : Si Dieu ne fait pas les miracles que certains ironistes lui demandent, entre deux piroettes, c'est qu'il sait que ce serait parfaitement inutile. Ce qu'il laisse élargir de sa puissance suffit pour donner la foi à ceux qui la cherchent sincèrement. Mais il n'y a pire aveugle que celui qui ne veut pas voir. Voulez-vous un exemple, père Giblon ?

"—Bien volontiers."

—Un Parisien, homme d'esprit, incroyablement déterminé, avait un jour accompagné sa fille à Lourdes. La procession du S-S. émergeant se déroulait dans son cadre splendide, avec son accompagnement habituel où vibrait la foi d'une multitude et passait de temps à autre le frisson du

surnaturel. "Vois-tu cette femme ? dit l'incroyable à sa fille, si tout à l'heure elle se met à marcher, ton père deviendra un croyant. Et il désignait une pauvre créature étendue sur un matelas, pâle, décharnée, mourante presque."

Or, il arriva ceci. Quand la Sainte Hostie passa devant cette non-femme qui semblait n'avoir plus même la force de désirer la vie, elle se souleva, les bras tendus dans un geste d'ardente supplication. Elle fit un effort pour se lever... Elle se leva, on la vit essayer des pas chancelants, bientôt affermis, et s'enrôler enfin, souriante, extasiée, dans le cortège triomphal du Vainqueur de la mort.

"—Et alors Monsieur, l'incroyable tomba à genoux ?"

—Non, il se retira impressionné : ce fut tout. Et le soir, ayant réfléchi, il dit à sa fille : "Vois-tu, nous étions tous emballés. A la place de cette malade, j'aurais fait sans doute comme elle, et le Ciel n'y eût été pour rien."

Voyez-vous, père Giblon, si l'on veut trouver des miracles qui persuadent, il faut dans l'âme qu'une chose qui manque à l'équilibre : il faut un peu d'humilité. Quand on est humble, on se contente de moins le frais, et pour recevoir Dieu et l'adorer, au lieu de lui demander de bouleverser la nature, il suffit de regarder s'ouvrir une fleur et d'écouter chanter un oiseau.

Elle peut
l'en bannir

N'allez pas dire : "Les hommes sont les maîtres... qu'y pouvons-nous ?"

Ce que vous pouvez Mesdames... vous pouvez tout. Si vous n'avez pas l'autorité, vous avez le chrisme, l'influence souveraine, irrésistible, et vos devoirs sont le fondement de la vie sociale comme de la vie humaine.

A vous sont dévolus les soins de santé, d'hospitalité, tout le détail des choses domestiques.

Vous êtes les gardiennes, les reines du foyer.

Au nom de ceux que vous devez préserver, que vous devez défendre que ce foyer—source de vie nationale—ne soit pas une école d'intemperance, mais que la sobriété y soit en honneur, que les enfants y fassent le glorieux apprentissage des vertus chrétiennes, que la jeunesse n'y prenne pas le goût des spiritueux, que les buveurs n'y trouvent jamais l'occasion de satisfaire leur passion.

Ne dites pas que la politesse a ses exigences—qu'il faut bien se conformer aux usages du monde. C'est la femme qui fait les usages. Si vous le voulez, bientôt il serait de bon ton, de bon goût, de ne pas offrir de liquors enivrants.

Ah ! Mesdames, quel service vous rendriez à la patrie, quelles bénédictions vous feriez descendre sur vos familles en reléguant parmi les vieillards surannées des coutumes nées de l'ignorance et qui nous ont fait tant de mal.

La femme de l'un de nos gouverneurs ne voulait pas de liqueurs enivrantes à ses réceptions. A quel qu'un qui s'en étonnait, elle répondit : "Je ne sers pas de poison à mes hôtes."

Pût à Dieu que toutes les femmes fussent aussi éclairées. Malheureusement le préjugé les domine, les aveugle encore. Y en a-t-il beaucoup parmi vous qui croient vraiment aux effets délétères des spiritueux ?

L'EVANGELINE.

Abonnez-vous
au "Madawaska"